

Module d'enseignement interdisciplinaire.

En application de l'accord sur l'enseignement bilingue entre les gouvernements roumain et français, du 28 septembre 2006, le Module d'Enseignement Interdisciplinaire (M.E.I.) est une activité d'enseignement mise en place par le ministère de l'éducation roumain dans le cursus de la onzième bilingue de vingt-quatre lycées à section bilingue francophone de Roumanie. Il est sanctionné, en fin de onzième, par la passation de la première épreuve (épreuve anticipée) de la mention bilingue francophone du baccalauréat roumain.

Pour des raisons de simplification, nous appellerons le Module d'Enseignement Interdisciplinaire « Module » dans les fiches du dossier-guide.

Dossier-guide

Ce dossier est constitué de fiches destinées à clarifier le travail des professeurs et les tâches des élèves. Il peut servir de référence pour tous les acteurs (directeurs et inspecteurs, professeurs, élèves, voire parents). Les exemples indiqués ne constituent pas un modèle à suivre à la lettre, mais sont plutôt des propositions qu'il convient d'aménager le cas échéant et d'améliorer, si possible.

Sommaire des fiches

Fiches de présentation

- 1) *Le module Pourquoi ?*
- 2) *Le module Pour qui ?*
- 3) *Le module Comment ?*

Fiches d'organisation

- 4) *L'équipe de professeurs*
- 5) *Le module dans l'organisation de la classe*
- 6) *L'échéancier*
- 7) *Le Carnet de bord*

Fiches de réalisation

- 8) *Le thème et les sous-thèmes, leurs problématiques*
- 9) *L'information : recherche et recueil*
- 10) *L'information : traitement*
- 11) *Les productions des élèves*

Fiches de soutenance

- 12) *La présentation des productions finales*
- 13) *L'évaluation dans le module, l'épreuve du baccalauréat*

Fiche 1 : Le module Pourquoi ?

1. Finalités de l'enseignement secondaire :

A la fin de l'enseignement secondaire, l'adolescent est devenu un *jeune adulte*. Qu'il continue ou non ses études, il lui faut :

- Etre *autonome* dans sa pratique au quotidien ;
- Etre capable d'exercer des *responsabilités*, de prendre des *initiatives* ;
- Savoir maîtriser, organiser, utiliser et synthétiser ses *connaissances*,
- Savoir chercher, trouver et traiter des *informations* nouvelles pour lui, ne pas se contenter de faire du « copier-coller » depuis un site internet
- Pouvoir *évaluer* une situation, un résultat et *s'évaluer soi-même* ;
- Etre capable de s'intégrer dans une *équipe* pour pouvoir y travailler.

Ces *capacités* se préparent progressivement au lycée et c'est l'ambition du module d'y contribuer fortement dans les vingt-quatre lycées à section bilingue francophone où il est actuellement pratiqué.

2. Actualité de l'enseignement roumain

De façon traditionnelle, l'enseignement roumain réussit bien (si l'on se réfère à des compétitions ou des évaluations internationales) à préparer les élèves à la maîtrise de connaissances (souvent théoriques) ou de certains savoir-faire.

Les élèves travaillent et se reconnaissent assez bien dans un enseignement frontal et fréquemment magistral, ils participent volontiers durant les cours, comparativement à des élèves de même âge dans d'autres pays européens.

Toutefois la situation semble s'altérer, l'absentéisme progresse dans les villes les plus importantes, la reconnaissance de l'importance de l'éducation scolaire n'est plus unanime, le travail personnel semble diminuer. Autant de facteurs d'une évolution qu'ont déjà connue nombre d'autres pays.

Il convient de proposer des pratiques d'enseignement mieux adaptées aux changements de nos sociétés, conformément aux harmonisations préconisées dans l'Union Européenne.

Le module participe de l'esprit de ces évolutions et donne enfin l'occasion aux professeurs de travailler en équipes pluridisciplinaires sous l'égide d'*un professeur coordonnateur* (cf. fiche 4).

3. Actualité du bilinguisme

Le module s'insère dans une logique de filière avec deux objectifs :

- Favoriser la maîtrise de la langue française,
- Utiliser la langue française pour travailler dans d'autres disciplines scolaires.

Le module s'inscrit dans le dynamisme du français :

- Il renforce l'efficacité des apprentissages en DNL et en français.
- Il constitue la première épreuve de la mention bilingue francophone du baccalauréat roumain.
- Il favorise l'intégration des élèves dans une filière universitaire francophone ou dans une université française.

Fiche 2 : Le module Pour qui ?

Le module s'adresse actuellement aux élèves de vingt-quatre lycées à section bilingue francophone de Roumanie et à leurs professeurs.

Le temps fort se déroule durant la classe de 11^{ème}.

C'est pendant cette année-là que les élèves avec les professeurs travaillent sur un thème, thème pour lequel ils effectuent des *recherches* et réalisent une *production* qu'ils présentent en équipe lors de l'opération «*Bilingue en fête*» ; c'est également en fin de 11^{ème} que les élèves passent individuellement l'épreuve du module, première épreuve de la mention bilingue francophone du baccalauréat.

Dans une classe concernée par le module *tous* les élèves sont impliqués, il s'agit donc d'un *projet de classe*.

Toutefois, afin de préparer le travail durant la classe de 11^{ème}, il serait souhaitable :

- *Dès la classe de 9^{ème}, de découvrir le Centre de documentation et d'information (C.D.I.) lors de recherches et d'activités spécifiques ;*
- *De réaliser en classe de 10^{ème} deux ou trois dossiers thématiques dans des disciplines différentes en langue française, sur des sujets en relation avec le programme de la discipline. Ces dossiers de quelques pages, avec une introduction et une conclusion, présentent les documents (textes, photographies, graphiques...) sélectionnés avec leurs sources. Ils donneront lieu à notation.*

Il serait souhaitable que les dossiers – qui peuvent prendre des formes très variées quant à leur réalisation (supports à choisir) - relèvent du *traitement de questions* (cf. *fiches 3 et 7 sur la problématique d'un thème*).

La préparation du module en onzième serait ainsi précédée de deux années d'étude (9^{ème}/10^{ème}) au cours desquelles des compétences d'un type nouveau seraient travaillées : travail en CDI, autonomie de l'apprenant, notamment dans ses recherches, culture de l'initiative individuelle, développement de l'esprit critique, de la capacité à raisonner, problématiser et argumenter.

Dans le cadre du module, le rôle du professeur de français est le suivant : contribuer, par la maîtrise de la langue, à poser, analyser et résoudre des problèmes, communiquer des réponses argumentées, transmettre des savoir-faire pour que les élèves soient capables de lire et traiter un document. Le module constitue ainsi une excellente préparation aux diplômes francophones internationaux, selon les standards européens.

Fiche 3 : Le Module Comment ?

1. Constitution des équipes

Dans le cadre du module, les élèves travaillent en équipes. Il est préférable de les laisser eux-mêmes choisir les compositions des équipes dont la taille peut varier de 3 à 5 élèves au plus.

On peut veiller éventuellement à certains équilibres entre les groupes :

- Aux compétences (notamment en informatique) ou aux technologies possédées (par ex. être personnellement abonné à internet) ;
- Garçons et filles ;
- Niveaux linguistiques.

Ces équilibres peuvent constituer un préalable au partage équitable nécessaire des tâches à l'intérieur de chaque équipe.

Les équipes peuvent être composées avant ou après le choix du thème et des sous-thèmes, toutefois leur composition est définitive durant toute l'année scolaire.

2. Choix d'un thème et des sous-thèmes

a) Les modalités du choix d'un thème

Le choix d'un thème relève de l'équipe des professeurs qui maîtrise le contenu des programmes de la section de la classe. Il convient que le travail des élèves s'inscrive totalement dans le cadre de leurs programmes disciplinaires.

L'idéal est qu'au moins deux thèmes soient proposés :

- D'abord aux inspecteurs des DNL impliquées et à l'inspecteur de français, pour validation officielle ;
- Ensuite au choix des élèves, collectivement à la classe, c'est une excellente occasion de les sensibiliser au projet et de provoquer une première discussion.

Le choix du thème doit être le résultat d'une analyse sérieuse et d'une discussion approfondie entre les professeurs et les élèves afin que les élèves aient le sentiment que le thème dont ils devront s'occuper pendant toute une année leur appartient.

Le choix du thème est donc un exercice démocratique, mais attention, il ne faut pas confondre démocratie et démagogie : le professeur doit toujours garder un contrôle et une autorité sur la classe dans le choix du thème comme par la suite.

Le choix du sujet doit s'inscrire dans les domaines suivants : « culture économique et sociale », « culture scientifique et technique », « techniques d'expression et de communication » (cf. accord intergouvernemental).

Le choix du thème étant arrêté, celui-ci doit être trop vaste pour être appréhendé par une seule équipe. Il conviendra alors de partager les tâches entre les équipes, en dégagant des sous-thèmes.

b) Le choix des sous-thèmes

Les sous-thèmes sont proposés par les professeurs ou les élèves avec l'accord des professeurs. Chaque équipe choisit de se consacrer à un seul sous-thème parmi ceux proposés et, *a priori*, un sous-thème n'est choisi que par une seule équipe.

Toutes ces opérations : constitution des équipes, choix d'un thème par la classe et choix d'un sous-thème par chaque équipe ne doivent pas être négligées. Plusieurs séances de travail semblent nécessaires.

c) La problématisation

Afin d'éviter une compilation ou une simple description, afin d'utiliser (et non de répéter mécaniquement) les connaissances acquises ou à acquérir en début d'année scolaire, il faut « problématiser » le thème et chaque sous-thème, c'est-à-dire aborder le sujet par une question à résoudre ou à analyser (cf. la fiche 8 consacrée au thème et aux sous-thèmes).

Fiche 4 : L'équipe de professeurs

1. Un projet de classe

Le module est un projet de classe qui concerne à la fois les élèves et leurs professeurs, notamment ceux qui sont le plus concernés par le caractère bilingue de la section.

a) Nécessité d'une équipe de professeurs

Il est nécessaire que s'établisse une concertation entre professeurs :

- Pour qu'ils s'approprient le module qui demande une pratique professionnelle novatrice;
- Pour qu'ils assument le caractère interdisciplinaire de ce projet.

La concertation et les échanges s'exercent au quotidien dans des conversations informelles, mais aussi dans des réunions de professeurs autant que de besoin.

b) Relations avec les élèves

Elles sont basées le plus possible sur la transparence : les élèves doivent être informés sur tous les aspects du projet et notamment sur son évaluation. La cohérence du module au regard des élèves dépend de la qualité de la concertation entre professeurs.

c) Autres relations

Le caractère novateur du module entraîne la nécessité de sa présentation et son explication à diverses personnes hors de la classe :

- Les inspecteurs des disciplines impliquées (français et DNL) ;
- L'équipe de direction du lycée, afin qu'elle puisse faciliter le déroulement du projet ;
- Les autres professeurs de l'établissement ;
- Les autres élèves de la section bilingue francophone (cf. fiche 2) ; élèves de 9^{ème} et de 10^{ème}, par exemple.
- Les parents, afin qu'ils puissent suivre dans tous ses aspects la scolarité de leurs enfants.

2. Structuration de l'équipe

a) Le professeur coordonnateur

Il est désigné par la direction du lycée en accord avec l'ensemble de l'équipe pédagogique impliquée dans le module et assure les relations de façon privilégiée avec :

- L'inspection et l'équipe de direction ;
- Les personnes du MECT et celles du SCAC en charge du programme franco-roumain pour le bilingue.

Il anime l'équipe des professeurs et coordonne le suivi du module.

Il est préférable que ce coordonnateur ne change pas chaque année, mais assume cette tâche de coordination plusieurs années de suite afin d'instaurer une continuité du travail dans son lycée et de veiller à la bonne évolution du module dans son établissement.

b) Les professeurs de DNL

Leur rôle est important dans la mise en place du module, notamment au cours des phases de coordination. Ils contribuent à l'élaboration du module au cours de ses différentes étapes.

Par ailleurs, ils assument « normalement » leur enseignement, dans l'intégralité du programme, dans un souci de concertation interdisciplinaire. Ils sont les garants du travail lié à leur discipline. Toutefois, les professeurs enseignent les chapitres pouvant servir lors du module assez tôt dans l'année scolaire afin qu'ils puissent être utilisés à temps par les élèves¹.

c) Le(s) professeur(s) de français

Il(s) privilégie(nt) les choix pédagogiques liés au module pour préparer les élèves aux diplômes francophones selon les critères européens d'enseignement des langues. A ce titre les enseignants ne doivent pas seulement travailler sur l'acquisition des compétences linguistiques du niveau B2 du CECRL, mais également entraîner leurs élèves aux techniques suivantes : compte-rendu et synthèse.

Les professeurs de français doivent apprendre à leurs élèves à argumenter et à dégager des problématiques dans toutes les questions qu'ils traitent.

Tout comme les professeurs de DNL, les professeurs de français contribuent à l'élaboration du module au cours de ses différentes étapes.

d) Le professeur documentaliste

Il est une personne ressource par excellence, qui facilite le recueil et le traitement de l'information dans ou hors CDI. Il joue un rôle fondamental aussi bien dans l'acquisition de compétences à faire des recherches, que dans la mise à disposition de ressources documentaires.

e) Le stagiaire FLE

Personne importante dans la construction du module, le stagiaire FLE :

- Peut aider dans la coordination des différentes phases d'élaboration du module
- Peut être une personne-référent en sa qualité de francophone natif
- Peut favoriser le suivi du module en aidant tout le groupe, les différents sous-groupes ou chaque individu
- Peut proposer des activités qui complètent ou enrichissent le travail des autres encadrants.

3. Un nouvel aspect du métier

Dans le cadre du module, l'enseignement ne peut plus être seulement un face-à-face élèves-professeurs, les élèves travaillent par groupes (équipes). Le professeur encadre, il est une personne ressource, il assure le suivi des travaux en veillant à leur progression. Il suscite la prise d'initiatives des élèves, il valide leurs hypothèses, leurs choix, leurs résultats. C'est un conseiller.

4. Carnet de bord des professeurs

Il est indispensable que les professeurs tiennent un carnet de bord pour assurer la mémoire de l'équipe (se souvenir des problèmes à résoudre ou à éviter, des décisions prises).

Ce carnet peut devenir un document administratif officiel, qui témoigne vis-à-vis de la direction et de l'inspection scolaire du travail de l'équipe pédagogique; de même, ce cahier ou carnet de bord sera communiqué à l'équipe pédagogique de l'année suivante, afin que

¹ La situation idéale serait celle dans laquelle les professeurs de DNL qui enseignent les chapitres du programme pourraient le faire durant des heures optionnelles supplémentaires (optionnelles, mais obligatoires pour le module!) mises à leur disposition par la direction de l'établissement : cette mise à disposition d'heures supplémentaires, **prévue par l'accord intergouvernemental sur le bilingue**, permettrait non seulement de traiter les questions du programme roumain liées au projet, mais également de transmettre aux élèves de nouveaux savoir-faire dans une approche novatrice et non académique

l'expérience acquise lors de l'année n soit transmise à la nouvelle équipe pédagogique lors de l'année n+1.

Fiche 5 : Le Module dans l'organisation de la classe

Le module présente deux spécificités dans l'organisation de la classe. Il existe des heures spécialement dédiées à cet enseignement. L'équipe des professeurs se trouve parfois renforcée par la présence d'un stagiaire FLE.

1. Le module dans l'organisation de la classe

Conformément à l'accord intergouvernemental, les classes de 11^{ème} impliquées dans le module bénéficient de *deux heures hebdomadaires*, l'une d'entre elles faisant partie du tronc commun (pour un total estimé à 40 heures annuelles).

Le chef d'établissement, responsable des emplois du temps du lycée, suivant les contraintes imposées et les choix faits, répartit comme il entend ces deux heures. Il semble toutefois judicieux de les grouper, ce qui offre davantage de liberté dans le travail en équipes des élèves. Le module serait ainsi travaillé au cours de séances fixes de deux heures par semaine.

2. Les stagiaires FLE

a. Qui sont-ils ?

Une dizaine de stagiaires FLE sont impliqués chaque année dans le dispositif du module. Ces stagiaires, recrutés dans le cadre d'un programme financé par le ministère des affaires étrangères français et géré par le CNOUS, sont des étudiants en 1^{ère} année de mastère le plus souvent, qui font leur stage pratique à l'étranger. Seuls des étudiants inscrits dans une université française peuvent faire ce stage de validation de leur diplôme.

Leur obligation de service est de 12 heures hebdomadaires de présence devant des élèves.

L'effectif ne permet pas de couvrir tous les établissements impliqués (dont le nombre est croissant). Afin de pallier cette situation, le même stagiaire peut travailler dans trois lycées d'une même ville, le cas échéant. Malgré cela, certains lycées n'en bénéficient pas (ils peuvent alors solliciter un assistant européen « Comenius », diplômé en langue française).

b. Que font-ils ?

Voir vade-mecum du stagiaire FLE : Comment accueillir un stagiaire FLE ?

Voir également la fiche 4.

Fiche 6 : L'échéancier

1. Nécessité d'un échéancier

Dans ce travail interdisciplinaire, en équipes (de professeurs, comme d'élèves), il existe un impératif : avoir terminé tout le travail avant une échéance incontournable (date de la présentation du produit final). La maîtrise du temps conditionne donc la réussite.

L'échéancier permet, d'autre part, de clarifier les différentes étapes du module ; il peut même être affiché dans la classe.

2. Comment établir un échéancier

a) Repérer les étapes et leur succession

Repérons les différentes étapes du travail :

- 1) *choix d'un thème global, choix des sous-thèmes et constitution des équipes, problématisation des sous-thèmes*
- 2) *acquisitions des connaissances dans le cadre des programmes,*
- 3) *recherche et recueil d'informations liées aux sous-thèmes,*
- 4) *traitement des informations recueillies*
- 5) *conception et réalisation des produits finaux*
- 6) *entraînement à la soutenance, présentation de la production, notamment dans le cadre de « Bilingue en fête »*
- 7) *soutenance de l'épreuve anticipée*

Signalons l'éventualité de boucles de rétro-action notamment aux étapes 3 et 4 : il est possible que le traitement des informations recueillies révèle la nécessité de rechercher et de recueillir de nouvelles informations. Tout retour à l'étape 1 (modification de la problématique, de certains sous-thèmes ou même du thème), ne peut être qu'exceptionnel (sinon tendre vers une simplification), car le temps est compté !

b) Compter à rebours

Pour établir le calendrier de la progression (dates et durées), commençons par la fin (!) afin de tenir compte de la date incontournable de la présentation de la production.

- 8) *Passation de l'épreuve anticipée du module d'étude interdisciplinaire.*
- 7) *Pendant les 3 semaines précédentes : entraînement à la soutenance, présentation du produit final notamment au cours de l'opération bilingue en fête,*
- 6) *Pendant les 6 semaines précédentes, réalisation des produits finaux*
- 5) *Pendant les 4 semaines précédentes : conception (plan, synopsis) de la production*
- 4) *Pendant les 4 semaines précédentes : traitement des informations,*
- 3) *Pendant les 4 semaines précédentes : recherche et recueil d'informations,*
- 2) *Pendant les 3 semaines précédentes : acquisition des connaissances,*
- 1) *Pendant les deux ou trois semaines précédentes : choix du thème et des sous-thèmes, constitution des équipes.*

Ces étapes doivent être bien marquées et bien organisées dans le cahier de bord de chaque élève.

c) Se donner « de la marge »

Les durées ci-dessus sont indicatives, il serait trompeur de les considérer trop importantes car le travail lié au module s'articule avec le travail « normal » de la classe.

Le décompte précédent totalise plus de 6 mois, il convient donc d'étaler le travail sur 7 ou 8 mois (toute l'année scolaire !) afin de disposer de réserves de temps si nécessaire.

Fiche 7 : Le carnet de bord

1. Sa nécessité

Le module est, avant tout, une démarche formative pour les élèves. Occasion d'acquérir des méthodes de travail assez nouvelles pour eux, c'est un travail de longue haleine, qui demande une organisation maîtrisée dans une progression rigoureuse.

Afin

- de savoir à tout moment où il en est,
- d'avancer conformément à l'échéancier arrêté,
- de garder en mémoire toute référence documentaire intéressante,
- de se souvenir de toute réflexion utile,

chaque élève se doit de tenir un « carnet de bord » individuel, qu'il présente nécessairement lors de l'épreuve anticipée de la mention bilingue francophone du baccalauréat.

Le carnet de bord est individualisé, il doit permettre à la fois à chaque élève de consigner au quotidien tout ce qui mérite de l'être (c'est, donc, une « mémoire » raisonnée et sélective du travail de l'élève) ainsi qu'aux professeurs de suivre précisément le travail de chacun et, *in fine*, de l'utiliser pour l'évaluation finale (cf. fiches 12 et 13).

2. Son contenu

Le carnet de bord indique le thème choisi par la classe, le sous-thème traité par l'équipe (avec la composition de ladite équipe), en précisant, le cas échéant, les évolutions de l'intitulé du sous-thème et en les justifiant ; la problématique de départ peut également évoluer.

Au quotidien, le carnet de bord contient le travail prévu (il est important que les élèves aient au préalable réfléchi sur le travail du jour à accomplir avant de commencer une séance) et le travail effectivement réalisé au cours de la séance.

Des commentaires peuvent :

- signaler les différences entre les prévisions et les réalisations en les expliquant,
- noter des remarques importantes à ne pas oublier,
- transcrire des décisions prises à mettre en œuvre et à ne plus remettre en cause après débat à l'intérieur de l'équipe.

Il faut, également, que l'élève note ce qui est fait en classe et qui se rapporte au module en cours de DNL ou de français, par exemple.

Pour terminer, le carnet de bord sera accompagné de la note synthétique demandée à chaque élève pour clore son travail, synthèse qui est prise en compte lors de l'évaluation finale (cf. fiche 13 sur l'évaluation et l'épreuve anticipée de la mention bilingue francophone du baccalauréat).

3. Pour les professeurs

Il est également indispensable que l'équipe des professeurs tienne un carnet de bord pour consigner toute remarque pertinente sur le module, ainsi que le suivi de la progression du projet, de la classe et des équipes. C'est une mémoire professionnelle qui peut se révéler intéressante pour l'équipe des professeurs de l'année suivante. Ce peut être également un document officiel, sur la base duquel la direction et l'inspection scolaire se guident dans leur évaluation des professeurs impliqués.

Voir également la fiche 4 sur le carnet de bord des professeurs.

Fiche 8 : Le thème et les sous-thèmes, les problématiques

1. Le thème

Nous l'avons vu (*fiche 3*), le thème a été choisi en début d'année scolaire avec la classe, il ne peut être modifié ou alors superficiellement, pas trop tard dans l'année et pour une raison pertinente (par ex. soit la documentation prévue pour le thème initialement choisi s'avère insuffisante, soit une source imprévue en début d'année d'informations particulièrement intéressantes suscite le choix d'un nouveau thème), afin de pouvoir respecter l'échéancier arrêté.

Le thème doit permettre aux élèves d'utiliser, en situation, des connaissances qu'ils ont acquises dans le cadre de leurs programmes disciplinaires. Les professeurs peuvent, donc, être amenés à modifier la progression habituelle des chapitres des programmes, afin de traiter suffisamment tôt une notion à utiliser par une ou plusieurs équipes dans le cadre du module.

2. Les sous-thèmes

Au fil des recherches, chaque équipe peut faire évoluer l'intitulé de son sous-thème, par exemple :

- en restreignant le sujet de recherche si celui-ci s'avère trop vaste ;
- en modifiant le sujet de recherche si un nouveau sujet se révèle être plus intéressant ;
- en précisant ou en changeant la problématique de chaque sous-thème.

Tout ceci dépend :

- de l'intérêt des recherches effectuées,
- de la facilité à recueillir de l'information.

Comme pour toute évolution du thème, attention à modifier un sous-thème assez tôt, pour pouvoir respecter l'échéancier. Il n'est plus possible de le faire au dernier moment, dans la phase de réalisation de la production.

Insistons, enfin, sur la nécessité de traiter chaque sous-thème dans le respect de l'intitulé, afin de « ne pas faire de hors-sujet ».

3. La problématisation

Problématiser un thème ou un sous-thème, c'est se poser une question relative au sujet afin :

- De donner du sens aux connaissances utilisées pour aborder et, si possible, résoudre cette question ;
- De limiter la question le cas échéant (le domaine de recherche d'une équipe doit demeurer réaliste quant à la quantité de travail demandée aux élèves) ;
- De ne pas viser à l'exhaustivité de la réponse (le travail demandé n'est aucunement universitaire, il ne s'apparente pas à une thèse qui s'attache à épuiser le sujet traité) ;
- D'aboutir à une argumentation avec les outils des disciplines concernées, les élèves devant dépasser leurs simples opinions (les professeurs ont un rôle essentiel d'encadrement à cette occasion).

Il faut très tôt repérer les liens entre les problématiques des différents sous-thèmes pour les articuler dans la réalisation de la production globale, cela donne de la cohérence à l'ensemble.

Fiche 9 : L'information, recherche et recueil

Pour travailler les questions posées par la problématique d'un sous-thème, il convient :

- D'utiliser des outils méthodologiques liés aux disciplines concernées,
- D'utiliser les connaissances déjà acquises, notamment celles des DNL,
- De rechercher et de recueillir des informations.

1. *La recherche d'informations*

a) *Deux voies royales*

Il existe deux voies privilégiées pour rechercher des informations :

- Sur la « toile », par *internet* ;
- *Dans le CDI du lycée*, à l'aide des services du professeur-documentaliste.

Il faut, bien sûr, exploiter ces deux voies, elles permettent de recueillir quantités d'informations, il reste à les trier et les évaluer (cf. ci-dessous).

b) *D'autres sources*

Il serait maladroite d'en rester aux deux sources précédentes, d'abord parce qu'elles ne peuvent tout donner (par ex. des informations sur des questions locales ou des témoignages) et il faut songer à d'autres ressources : citons un institut départemental de statistiques, une entreprise ou une organisation ou un expert concernés par le sujet qui peuvent fournir des informations inédites spécifiques. Les élèves peuvent prendre des initiatives et toute opportunité est souvent la bienvenue.

c) *La création d'informations*

Il est souvent intéressant de créer des informations, par exemple en provoquant des interviews, des enquêtes, des sondages à exploiter ensuite (statistiques, graphiques...)

d) *Quelques règles*

La maîtrise des informations suppose d'œuvrer avec quelques règles, il faut savoir :

- Les retrouver (noter les références précises de chaque trouvaille) ;
- Reconnaître leur pertinence (leur intérêt pour la problématique étudiée) ;
- Les classer (les structurer pour les utiliser) ;
- S'arrêter (le travail demandé n'a pas à être exhaustif !!)

2. *Le recueil des informations*

a) *Qualité et fiabilité*

La qualité de l'information trouvée sur la toile est très variable : le meilleur côtoie le pire. Il faut, donc, chercher à connaître la validité (actualité par exemple), la qualité et la fiabilité de l'information trouvée (par ex. à partir de son origine ou son auteur).

C'est un domaine où les professeurs et les documentalistes peuvent utilement intervenir.

b) *Nature*

Il importe de bien connaître la nature de chaque document apportant des informations. S'agit-il d'un document authentique ? Officiel ? D'un commentaire ? D'une interprétation ?

Il peut s'agir d'une parodie, d'une provocation, d'un détournement d'un autre document, d'une action de propagande. Sans nécessairement le rejeter, il convient de traiter un document pour ce qu'il est.

Un document doit être recadré dans son contexte, le cas échéant. Un extrait peut être trompeur, voire mensonger.

c) *Ensemble*

Enfin, lorsqu'on dispose d'un nombre significatif de documents, il faut les classer pour savoir s'il est nécessaire de poursuivre les recherches dans certaines directions. (V. Annexe 1)

Fiche 10 : L'information, traitement

1 Finalités de l'information

a) L'information recueillie permet d'analyser le problème du sous-thème posé et d'apporter des éléments de réponses. Il convient donc de s'assurer de la validité de cette information, pas seulement de sa qualité (cf. fiche 9), mais aussi de la croiser avec d'autres informations sur le même sujet, afin de vérifier par exemple :

- son actualité (peut-être est-elle devenue obsolète ?) ;
- si elle est controversée (des experts peuvent avoir des avis divergents).

Des comparaisons, des confrontations peuvent alors s'imposer et être analysées.

b) Elle doit s'insérer dans le plan élaboré et la nature de la production. Il faut donc structurer l'information :

- sa priorité,
- sa place en introduction, en illustration, en conclusion, voire en annexe.

c) Une information non utilisée peut être proposée à une autre équipe : le module est un projet de classe.

2. Traitements possibles

a) Statistiques, graphiques

Les données recueillies peuvent l'être sous forme de tableau statistique ou de graphique, sinon à partir de données numériques ou numérisables, il est parfois intéressant d'en tirer un travail statistique ou graphique à commenter.

b) Nature et impact

La nature de la présentation n'est pas anodine : la forme d'un graphique (par ex. le choix des unités sur les axes) ou d'un diagramme, la légende d'une carte peuvent avoir plus ou moins d'impact visuel et peuvent parfois tromper.

Il convient également de réfléchir sur l'impression produite, sur l'impact d'un texte, d'un document sonore, d'une image ou d'une vidéo, afin de choisir les documents les mieux adaptés.

Enfin, si l'on choisit d'extraire une partie d'un document, ce choix doit être fondé quant à sa pertinence, à sa représentativité.

c) Projections, prévisions, extrapolations

A partir de données connues, il peut être intéressant d'envisager des projections dans un avenir proche ou plus lointain, de prévoir des évolutions, d'extrapoler des éventualités en prolongeant des graphiques, en simulant des choix, en formulant des hypothèses. Tous ces choix, toutes ces hypothèses doivent être justifiées explicitement pour en souligner leur intérêt et en évaluer leur validité.

d) Traductions

Si un document original intéressant n'est pas en langue française, il peut être intéressant alors de le traduire, mais cela n'est pas du tout obligatoire. Une étude d'intérêt local peut s'appuyer sur des documents roumains, bien évidemment. Leur traduction, facultative, peut s'effectuer sous le contrôle d'un professeur de français.

Enfin, les comparaisons d'études sont souvent riches d'enseignements. Il est possible de comparer des situations roumaines, françaises et/ou d'autres origines. Les traductions de chaque document utilisé, en langue française, peuvent constituer un exercice de thème intéressant, mais toujours difficile.

Fiche 11 : Les productions des élèves

1) *Sa nécessité*

Il faut une production pour achever le module, pour aller au bout de la démarche d'apprentissage, pour montrer que l'on a su parvenir au terme du projet et maîtriser l'emploi du temps. Réaliser la production permet de surmonter les derniers obstacles, d'acquérir de nouvelles compétences (en technologies, mais aussi dans la conception d'une réalisation, quelle qu'elle soit).

2) *Sa réalisation*

a) *Sa conception*

Avant d'aborder la mise en œuvre de la production, la phase de conception est essentielle. Il s'agit de faire des choix (à partir de la problématique et des sous-problématiques définies, des documents recueillis, de la réalisation envisagée) et surtout de les structurer (introduction, développement, conclusion).

Il convient, donc, de rédiger un plan ou un synopsis pour déboucher sur une rédaction ou un scénario.

b) *Sa mise en œuvre*

Il s'agit d'un dossier à support papier ou d'un document électronique (word, ppt.), si nous parlons de l'épreuve de baccalauréat, mais, pour l'opération « Bilingue en fête », ou pour toute autre présentation ludique ou festive des productions, il est loisible d'envisager toute autre chose :

- Avec un support papier : un numéro de journal, une exposition de photos et/ou de documents, une brochure thématique (par ex. Un dépliant touristique);
- Une émission radiophonique ou télévisée, un téléfilm ;
- etc....

Il est enfin possible de combiner plusieurs formes. A cette occasion, les compétences ou les appétences des membres de l'équipe peuvent être déterminantes.

c) *Sa cohérence*

Il est essentiel que les productions soient exactement dans les cadres des problématiques et des sous-thèmes et des thèmes (chaque équipe doit y veiller). Il faut savoir se restreindre et éviter le hors-sujet. Des phases de concertation entre équipes sont nécessaires toute l'année, pour permettre à chacun de s'appropriier l'ensemble du projet et de donner de la cohérence à la production globale :

- Quant à la forme des contributions de chaque équipe ;
- Quant aux liens repérés entre les sous-thèmes et leurs sous-problématiques, afin de donner du sens à l'ensemble de la production de la classe.

Il faut éviter que les productions finales soient une simple juxtaposition des contributions de chaque équipe sans lien véritable entre elles et trouver des transitions entre les contributions de chaque équipe (passer des travaux de sous-groupes à la réalisation du projet de classe).

d) *Sa finalisation*

Il est aussi souhaitable de disposer d'un peu de temps avant la présentation afin de réfléchir sur le produit final et les produits de chaque sous-groupe et d'effectuer les derniers ajustements nécessaires. Cela justifie le fait de « se donner de la marge » dans l'échéancier.

3) *Sa présentation*

La présentation se prépare. Tous les membres de l'équipe doivent y participer même si un porte-parole est désigné (il est souhaitable qu'il y en ait plusieurs, cela donne plus de vie à la présentation).

L'improvisation est à bannir le plus possible, la préparation doit avoir un « timing » rigoureux. Il est préférable qu'elle soit de vive(s)-voix plutôt qu'enregistrée.

Fiche 12 : La présentation des productions finales

La production est destinée à être présentée d'une part et à être utilisée lors de l'épreuve de baccalauréat d'autre part pour l'obtention de la mention bilingue francophone. La date de cette présentation, préalable à l'épreuve de baccalauréat, conditionne de façon impérative l'achèvement de la production.

1. *Présentation de la production*

a) *Lors de « Bilingue en fête »*

Cette présentation est collective, c'est l'aboutissement du projet de classe. Elle a lieu durant l'opération « Bilingue en fête » qui voit le regroupement des classes de plusieurs lycées géographiquement assez proches. Chaque classe est libre de choisir les modalités de la présentation de sa production globale.

b) *Dans l'établissement*

La présentation lors de « Bilingue en fête » doit être préparée afin de limiter l'improvisation rarement bénéfique. Cela peut se faire à l'occasion d'une présentation préalable, souvent dans l'établissement. Il ne s'agit pas seulement d'une simple répétition en guise d'entraînement mais plutôt d'une opération de communication et de sensibilisation. A ce titre, le public peut réunir les élèves d'autres classes, en particulier ceux de 9^e et 10^e de la section bilingue (cf. fiche 2) ainsi que des parents.

2. *La présentation*

a) *Le contenu*

Le contenu de la présentation relève à la fois de la matière de l'étude et de la démarche du travail.

Pour le contenu de l'étude :

- dégager l'intérêt de la problématique du thème ;
- souligner les sous-thèmes et leurs articulations ;
- indiquer les recherches entreprises et les initiatives spécifiques ;
- présenter les choix effectués et les réponses apportées.

Ceci est à structurer avec la démarche pour :

- rappeler la méthodologie du travail dont le travail en équipe ;
- préciser les apports d'élèves possédant des compétences particulières.

b) *Les modalités*

Les modalités de la présentation sont très libres. C'est l'occasion par excellence où les élèves peuvent faire preuve d'imagination et d'initiatives.

On peut envisager de montrer des documents d'une grande variété en mélangeant les genres :

- saynètes ou chansons,
- expositions,
- diaporamas ou vidéos...

Il est souhaitable que cette présentation mobilise le plus grand nombre possible d'élèves (comme présentateurs et/ou comme techniciens).

Fiche 13 : L'évaluation dans le module, l'épreuve du baccalauréat

Distinguons l'évaluation du module tout le long de l'année scolaire de 11^{ème} de l'épreuve anticipée de la mention bilingue francophone du baccalauréat.

1. *L'évaluation du module durant l'année de 11^{ème}*

Elle est à la discrétion des professeurs de l'équipe. On peut distinguer les évaluations notées dans le cadre de chacune des disciplines impliquées (DNL et français) et les évaluations qui, le cas échéant, peuvent être fléchées globalement « module » (vu que celui-ci apparaît dans l'emploi du temps de la classe).

a) *Les notes dans le cadre des disciplines*

Leur fréquence peut faire l'objet ou non de concertations entre professeurs. Ces notes évaluent l'implication de chaque élève d'un point de vue disciplinaire (apport de chaque élève dans son équipe ou à la classe).

b) *Les notes « module »*

Elles relèvent plus de l'implication et de la qualité de la démarche de chaque élève, de ses apports spécifiques (par ex. maîtrise de certaines technologies, de certains savoir-faire, apport de documents originaux...). Ces notes font nécessairement l'objet d'une concertation entre professeurs impliqués. Les carnets de bord de chaque élève, les synthèses individuelles sont, alors, les outils privilégiés de cette notation.

2. *L'épreuve anticipée du baccalauréat bilingue*

Afin d'obtenir la mention bilingue française à leur baccalauréat, les élèves doivent passer avec succès une épreuve anticipée dont la définition est précisée dans l'accord inter-gouvernemental sur le bilingue, signé le 28 septembre 2006.

a) *Cahier de bord et synthèse.*

Ces documents, signés par les élèves, sont remis au jury quelques jours avant l'examen. Après également signature par le jury, la synthèse est conservée par le lycée, constituant la preuve de la note à reporter en fin de 12^{ème} pour la mention bilingue finale.

Le carnet de bord est en revanche rendu à l'élève à l'issue de l'examen.

La synthèse élaborée à partir du carnet de bord individuel fait 2 pages maximum.

b) *Soutenance orale*

Durant 10 minutes, l'élève montre, d'abord, sa capacité à présenter, en français correct, la problématique sur laquelle il a travaillé et sa contribution personnelle au travail du sous-groupe.

Cette présentation est suivie d'un entretien libre avec le jury, sur une des notions disciplinaires du programme, évoquées au cours du projet.

c) Grille d'évaluation de l'épreuve anticipée

I - Contrôle continu (20 points)

Recherche documentaire : sur 10 points

Qualité de la recherche documentaire, richesse de celle-ci, qualité du traitement et de l'exploitation des documents.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Tenue d'un carnet de bord : 10 points.

Prise de notes systématique pendant les cours consacrés au module.

Compte-rendu des recherches documentaires.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

II - Production finale (20 points)

Pertinence de la production finale, inventivité, adéquation entre la forme choisie et le sujet traité : **10 points**

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Note synthétique : 10 points

Cohérence de la construction de la note, qualité de l'expression écrite : sur 10 points.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

III – Présentation et soutenance (50 points)

Cohérence/pertinence de la présentation, respect d'un plan, annonce claire d'une problématique : 10 points

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Réactivité face aux questions : 20 points

Capacité à confirmer, nuancer et préciser ses idées

10 pts

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Capacité à réagir aux arguments d'autrui pour défendre sa position

10 pts

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Niveau de français (vocabulaire/syntaxe) : 20 points.

Richesse et pertinence du lexique

7 pts

0	1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---	---

Correction morpho-syntaxique

8 pts

0	1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Maîtrise du système phonologique (prononciation et intonation claires)

5 pts.

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

IV – Présence du candidat (10 points)

10 points d'office à tout candidat se présentant devant le jury